



PREFET DE L'EURE

***Secrétariat Général***

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION  
ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES  
BUREAU DE LA RÉGLEMENTATION, DES ÉLECTIONS,  
DU COMMERCE ET DE L'UTILITÉ PUBLIQUE

section utilité publique

Evreux, le 29 avril 2015

**Installations Classées pour la Protection de l'Environnement**

**AVIS**

**Société INITIAL**

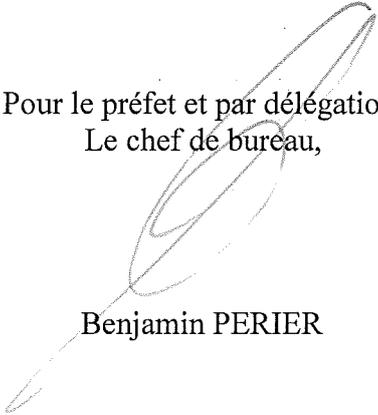
**à Gravigny**

Par arrêté préfectoral n°D1-B1-15-372 du 28 avril 2015, le préfet de l'Eure a prescrit à la société INITIAL la mise en oeuvre des mesures de gestion et une surveillance de la qualité des eaux souterraines sur son site implanté à Gravigny.

L'arrêté préfectoral fixe les mesures jugées nécessaires à la prévention des risques susceptibles d'être occasionnés par l'exploitant.

Une copie dudit arrêté est déposée à la mairie de Gravigny ainsi qu'à la Préfecture de l'Eure - direction de la réglementation et des libertés publiques - bureau de la réglementation, des élections, du commerce et de l'utilité publique, à la disposition de toute personne intéressée.

Pour le préfet et par délégation,  
Le chef de bureau,

  
Benjamin PERIER